



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lien social - Jeux olympiques Paris 2024 - sport

Question écrite n° 2374

Texte de la question

M. Grégory Besson-Moreau attire l'attention de Mme la ministre des sports sur la nécessité absolue que les Jeux olympiques de Paris 2024 soient les Jeux olympiques de tout un pays et pas seulement de la capitale. Il est aussi primordial que la jeunesse s'ouvre à l'Europe et le sport rend aussi cela possible. Au-delà des retombées économiques attendues, les Jeux olympiques Paris 2024 pourront être l'impulsion d'un engagement des jeunes en faveur du progrès social et de l'émancipation de toutes et de tous. Le sport permet beaucoup plus qu'on ne le croit. Il est un puissant levier de changement social et il faut le mettre entre les mains de toute la jeunesse, car c'est elle qui construira la France et l'Europe de demain. Il espère qu'elle prendra toutes les énergies qui font la France.

Texte de la réponse

Le ministère des sports sera très attentif à ce que l'élan des Jeux, bien au-delà de la préparation de nos champions pour l'échéance de 2024, profite également à tous les territoires de notre pays et à tous les pratiquants, en particulier les jeunes. S'agissant des territoires, les sites de compétition ne se limiteront pas à Paris, mais concerneront quatre autres départements franciliens, notamment la Seine-Saint-Denis, mais aussi les Hauts-de-Seine, les Yvelines et la Seine-et-Marne, ainsi que huit autres départements en région, dont les Bouches-du-Rhône au titre des épreuves de voile et du tournoi de football à Marseille, sept autres accueillant également des matches de football. En outre, 100 millions d'euros d'argent public, dont 15 ayant pour origine l'État, seront consacrés au cours des prochaines années à la rénovation d'infrastructures sportives destinées à servir de sites d'entraînement pour les délégations étrangères et les équipes de France afin de préparer les Jeux. La liste en sera fixée par le COJO avant la fin du premier semestre 2018. Elle concernera tout le territoire et non seulement l'Île-de-France. Une fois la compétition terminée, ces équipements profiteront bien sûr aux clubs et au plus grand nombre, au premier rang desquels, les jeunes. Par ailleurs, un montant de 20 millions d'euros sur le budget du Centre national pour le développement du sport (CNDS), établissement public sous la tutelle du ministère des sports, a été dédié à l'héritage de la candidature olympique et paralympique dès 2017. Ces moyens ont notamment permis le financement de près de 500 nouvelles installations sportives de proximité à travers tout le territoire pour la moitié de cette somme, soit 10 millions d'euros. Ils ont également été consacrés au renforcement d'actions telles que « J'apprends à nager » et « sport-santé », de même qu'au soutien à des actions éducatives autour du sport et de l'olympisme à l'école, pour 4 millions d'euros, autant d'opérations tournées vers les publics jeunes. Cet effort supplémentaire de 20 millions d'euros par rapport aux dépenses « courantes » du « programme sport » et du CNDS sera reconduit en 2018. Un réel effort est donc déjà accompli et sera poursuivi pour que l'ensemble des publics de pratiquants, en particulier les jeunes, et l'ensemble des territoires de notre pays, y compris Outre-Mer, puisse profiter de la dynamique des Jeux de 2024. Il impliquera d'ailleurs d'autres ministères que celui des sports à travers la mise en œuvre, d'ici à 2024 et au-delà, d'un programme de 24 mesures intitulé « le sport au service de la société ». L'ouverture aux pratiquants des équipements sportifs scolaires hors temps scolaire, la poursuite de plan « citoyens du sport », le renforcement du Service civique ou encore la valorisation de l'engagement des bénévoles, qui dépassent le seul champ du

sport et font partie des engagements de ce plan interministériel, s'adressent ainsi en particulier aux jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Grégory Besson-Moreau](#)

Circonscription : Aube (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2374

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5109

Réponse publiée au JO le : [12 décembre 2017](#), page 6424